

OBJET : Programme d'électrification rurale 1981.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 1^{er} Avril dernier a eu lieu l'ouverture des plis contenant les offres relatives aux travaux d'Electrification rurale du programme 1981 (Extensions diverses). La Société BOURBON Lumière, moins disante a été déclaré adjudicataire pour un montant de 1 302 505,07 Frs T.T.C.

Le financement de cette opération sera assurée de la façon suivante :

Part subventionnable

- F.A.C.E. (participation)	994 500 F	
- C.R.C.A. (Emprunt catégorie A)	191 250 F	
- T.V.A. (récupérable)	89 950 F	
	-----	1 275 000 F

Part non subventionnée

- C.R.C.A. (Emprunt catégorie B)	209 250 F	
- T.V.A. (récupérable)	15 750 F	
	-----	225 000 F

		1 500 000 F

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs

- de ratifier le marché passé avec la Société BOURBON LUMIERE.
- d'approuver le mode de financement.
- d'accepter l'estimation prévisionnelle du coût des ouvrages fixée à la somme de 1 394 311,21 F par la D.D.A. aux conditions économiques en vigueur au mois de Janvier 1982.
- de désigner la Direction Départementale de l'Agriculture comme conducteur d'opération défini par arrêté ministériel du 23 Juin 1976.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (1 ABSTENTION : M. Jean Marie DUPUIS).

*Reçu à la Préfecture
de la Réunion*